

Assemblée générale ordinaire du 1er septembre 2016 à 19h00 au Mouret

Restaurant La Croix-Blanche Le Mouret

Sujet	Quoi	Qui
Apéro – dégustation de vins de Roumanie et Moldavie 17h30	L'assemblée générale a été précédée par un apéro business. Un petit moment de réseautage et de convivialité. Les vins de la dégustation ont été offerts par l'entreprise MSoftMed de Daniel Mihai, membre du Club des 1000. Lieu : la belle salle entièrement rénovée de La Croix-Blanche, mise à disposition par nos amis propriétaires et membres du Club des 1000, Robin Bernard et Christian Kobler, secondés par « les indéracinables » gérants, la famille Kolly. La dégustation des vins a été enrichie par de superbes plateaux de fromages offerts par le fils de la famille Kolly qui est le patron de la fromagerie du Mouret, connue loin à la ronde pour la qualité de ses fromages, fabrication maison pour la plupart. Voir les photos sur le site du Club des 1000, www.clubdes1000.ch , Rubrique Le Club/AG générale. Code accès 1426, ou sur la page d'accueil, derniers événements.	
Excusés	De nombreux absents, excusés en grande partie.	
Présents	Voir liste sur site du Club des 1000, www.clubdes1000.ch . Présentation personnalisée par le président de tous les participants à l'assemblée (réseautage oblige).	
	Ordre du jour	
Nomination des scrutateurs et approbation du tractanda de l'AG ordinaire du 1er septembre 2016	Scrutateurs : Gilberte Sciboz et Jean-Paul Niederer. Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour.	
Approbation du PV de l'AG ordinaire du	Approbation à l'unanimité du PV de l'AG ordinaire du 3 septembre 2015. En lecture sur le site du Club des 1000, www.clubdes1000.ch , Rubrique Le Club/AG générale. Code accès 1426.	

Assemblée générale ordinaire du 1er septembre 2016 à 19h00 au Mouret

Restaurant La Croix-Blanche Le Mouret

3 septembre 2015		
Présentation des comptes au 30 juin 2016	<p>Firmin Esseiva, trésorier, présente le détail des comptes. Voir le Bilan et Compte de Pertes et Profits arrêtés au 30 juin 2016. Aussi sur le site du Club des 1000. Code d'accès 1426. L'exercice se termine par une perte de 827.78. Année un peu particulière. L'EJG présentait un bénéfice, quelque peu faussé par le fait que, vu la remise de l'EJG au FC Bulle, le compte de réserve prévu pour celui-ci a été extourné et mis en compte. Sans cette opération, l'EJG aurait été en perte cette saison, par rapport aux mauvaises dates de matches (août et soirée en semaine), de la diminution de la fréquentation aux matches. Il a donc fallu souvent acheter les vins plutôt que faire venir un vigneron pour « rien ».</p>	
Rapport des vérificateurs	<p>Les vérificateurs sont Jean-Claude Brodard et Christophe Curty. C'est Christophe qui lit le rapport des vérificateurs et qui propose à l'AG de donner décharge au comité et au trésorier. Approbation à l'unanimité.</p>	
Démissions et élections.	<p>Démissions du comité de Marilyn Stellini et de son mari Alexandre Stellini en cours d'année pour raisons professionnelles. L'AG les remercie tous deux pour leur excellent travail. Le comité est à la recherche de nouveaux membres ACTIFS. Le comité actuel est reconduit. Approbation à l'unanimité.</p>	
Modification des statuts	<p>Le FC Bulle ayant modifié les siens et supprimé certains articles qui étaient dans ceux du Club des 1000 aussi, notamment le fait que chaque membre du Club des 1000 devenait automatiquement membre du FC Bulle, (ce qui n'était plus le cas suite à la dernière AG du FC Bulle), il a été décidé de remanier ceux du Club des 1000 en enlevant tout ce qui concernait les prestations du FC Bulle envers le Club des 1000, notamment aussi l'EJG. Avec la collaboration du notaire Sébastien Schneuwly (membre du Club des 1000) les statuts ont été revus et corrigés et en plus épurés de toutes prestations du FC Bulle</p>	

Assemblée générale ordinaire du 1er septembre 2016 à 19h00 au Mouret

Restaurant La Croix-Blanche Le Mouret

	<p>envers le Club des 1000. Les statuts ainsi modifiés sont présentés à l'AG pour acceptation. Statuts acceptés à l'unanimité. Pour ce qui est des prestations réciproques Club des 1000 et FC Bulle, Sébastien Schneuwly et le président ont présenté une convention qui définit toutes les prestations financières et matérielles (EJG, droit d'entrée au stade, etc.,...) entre les 2 entités. Le comité a pouvoir de décision sur cette convention hors statuts. Celle-ci doit être encore ratifiée (év. corrigée) par le comité du FC Bulle. La convention est acceptée à l'unanimité.</p>	
Budget 2016/2017	<p>Firmin présente le budget 2016/2017. Grosso modo des recettes pour 46'000.- env., et des charges pour 45'500.-, soit un bénéfice de 500.- Approbation unanime de l'AG. Le président et l'AG remercient Firmin Esseiva pour son excellent travail de trésorier et pour la présentation du budget.</p>	
Le mot du président	<p>Lecture du mot du président par celui-ci et rappel des moments importants de l'année, tant financiers qu'événementiels. Ce rapport sera aussi sur le site du Club des 1000, www.clubdes1000.ch, Rubrique Le Club/AG générale. Code accès 1426. Les remerciements sont faits à tous les acteurs du Club des 1000, autant membres, sponsors, prestataires et membres du comité.</p>	
Divers	<p>Décharge est donnée aux scrutateurs. Philippe Kolly président du FC Bulle prend la parole. Il remercie le travail de la gestion de l'EJG par Anne et Charly et le staff ainsi que le Club des 1000 pour son important soutien. Il expose sa nouvelle formule de l'EJG. Michel Clerc, vice-président remercie le président pour son travail. Voir photos sur site. www.clubdes1000.ch, Rubrique Le Club/AG générale. Code accès 1426. Aussi sur page d'accueil.</p>	

Assemblée générale ordinaire du 1er septembre 2016 à 19h00 au Mouret

Restaurant La Croix-Blanche Le Mouret

Clôture	Le président déclare l'AG ordinaire levée à 20h30.	
Repas	<p>Le repas qui a suivi : une délicieuse proposition de nos amis de La Croix-Blanche soit une spécialité en entrée, les Malakoffs, spécialité au fromage de la région nyonnaise (avec du Gruyère du Mouret), spécialité des communes de Luins/Bursins/Vinzel/Begnins.</p> <p>Ensuite un rosbeef tiède fondant dans la bouche avec un gratin fribourgeois et des légumes au beurre.</p> <p>Le dessert, noblesse oblige, une meringue accompagnée de la double crème de Gruyère, aussi de la fromagerie du Mouret.</p> <p>Les vins ont été offerts encore par Daniel Mihai en accord avec le restaurant, contre un droit de bouchon « amical ».</p> <p>Certains de nos membres ont fait les prolongations, tant l'ambiance était des plus sympathiques.</p>	